

# Vos démarches simplifiées sur l'Espace famille

Rapidité, instantanéité, facilité...  
L'espace famille est plein d'avantages !

Un espace accessible 24h/24 et 7j/7 sans vous déplacer

Vos démarches sur téléphone, tablette ou ordinateur

Un gain de temps pour vous et l'administration

Un espace d'information en temps réel

Un espace personnalisé et sécurisé

Une facturation simplifiée



## Pour vous connecter

Rendez-vous sur [fresnes94.fr](https://fresnes94.fr) et cliquez sur **Espace famille** situé dans les accès rapides ou scannez le QR code.



Pour accéder à votre espace personnel, entrez vos identifiants puis cliquez sur connexion.

N'oubliez pas d'activer votre compte depuis l'**email d'activation** envoyé par nos services (vérifiez dans les emails indésirables).  
Pour tout renseignement, contactez l'**accueil unique** : [accueil.unique@fresnes94.fr](mailto:accueil.unique@fresnes94.fr) ou 01 49 84 56 56.

Pour vous accompagner au mieux et vous permettre une rapide prise en main de la plateforme, la Ville a réalisé plusieurs tutoriels qui vous apprennent, étape par étape, à naviguer et à utiliser l'Espace famille.

Scannez le QR code pour y accéder



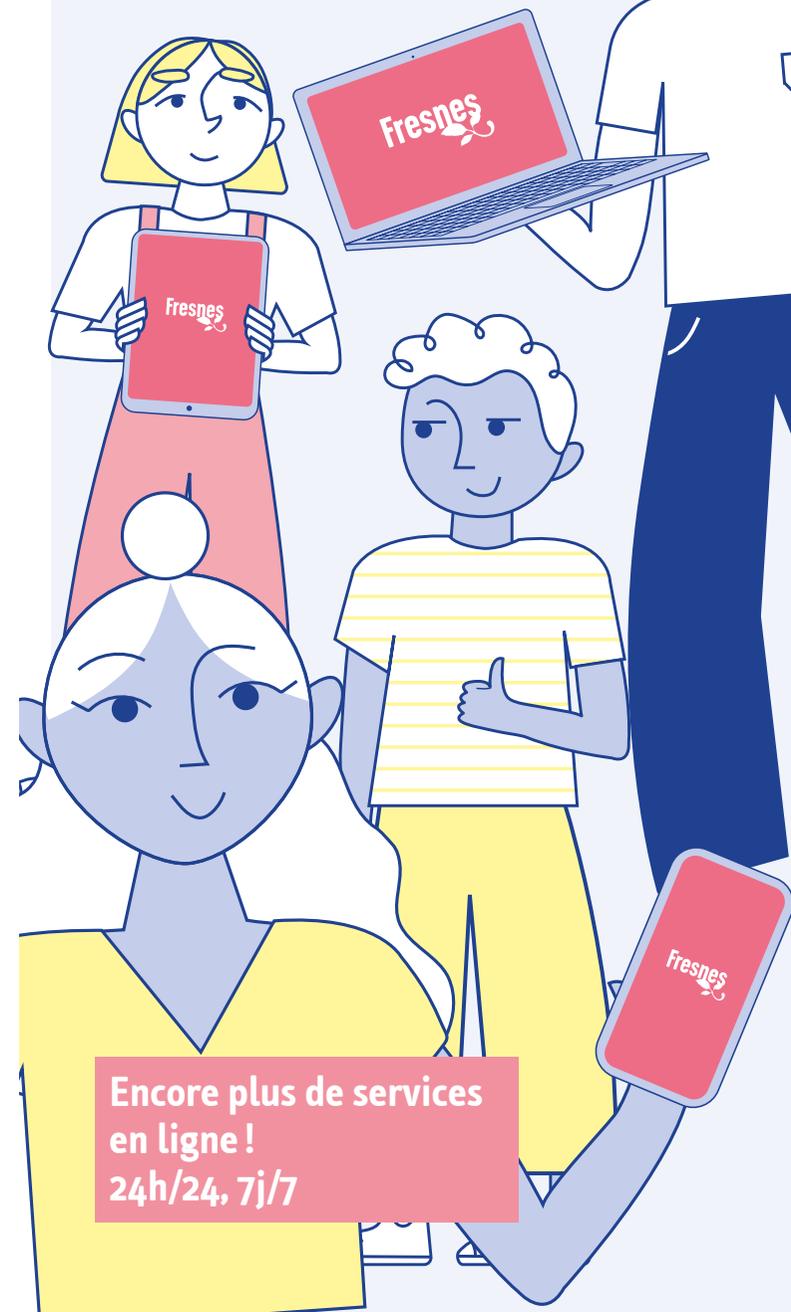
Pour les familles qui rencontrent des difficultés à utiliser l'Espace famille, un accompagnement individualisé est proposé en mairie de novembre à décembre.

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter l'**accueil unique** au 01 49 84 56 56.



# Connectez-vous à l'Espace famille

Activités scolaires / périscolaires / extrascolaires



Encore plus de services en ligne !  
24h/24, 7j/7

# L'Espace famille évolue !

Pour simplifier toujours plus vos démarches, la Ville de Fresnes met à votre disposition de nouvelles fonctionnalités sur l'Espace Famille.

En plus des activités culturelles et sportives, vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants aux accueils périscolaires et extrascolaires :

- L'accueil du **matin**
- L'accueil du **soir** (étude surveillée ou activités)
- La **restauration scolaire**
- L'**accueil de loisirs** pour les mercredis et les vacances.

Alors, connectez-vous sur l'espace famille !

## De nouveaux délais de réservations

La réservation en ligne des accueils périscolaires s'accompagne de nouveaux délais :

| Objet de la réservation                         | Je peux réserver ou annuler jusqu'à... |
|---|--|
| Accueil du matin                                | 5 jours avant                          |
| Accueil du soir (étude surveillée ou activités) |  |
| Restauration scolaire                           |  |
| Accueil de loisirs du mercredi                  | 21 jours avant                         |
| Accueil de loisirs des vacances*                |  |
| Accueil de loisirs des vacances d'été*          | 28 jours avant                         |

\*pas d'annulation possible, sauf sur présentation d'un justificatif (maladie ou hospitalisation sur présentation d'un certificat médical ou absence d'un enseignant signalé au service régie/facturation)

Les réservations via formulaires papier pour les vacances de Noël seront acceptées jusqu'au 2 décembre 2022.

**Pour l'année 2023, toutes les réservations devront être effectuées en ligne uniquement.**

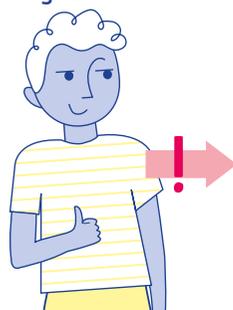
Retrouvez en un clic votre tableau de bord, les dernières actualités, vos documents utiles et des informations sur les prestations des services.

Retrouvez l'historique de vos démarches, réglez vos factures et stockez vos pièces justificatives.



Pour chaque membre de votre famille, accédez à l'agenda des activités et aux démarches en ligne.

Faites une demande de réservation ou d'annulation, et téléchargez votre justificatif directement sur la plateforme.



Si vous n'êtes pas équipé pour vous connecter à l'Espace famille, la Ville met à votre disposition à l'accueil unique de l'hôtel de ville, des ordinateurs en libre accès pour effectuer vos démarches en ligne.